



# La carrière des catégories B et A

Volet social

Suivi des accords

N° 5

## BILAN UNSA

➔ Le taux de promotion interne de C vers B passe de 20 % à 40 %

**UNSA**  
**100%**  
**PAS PAREIL**

**Quand l'UNSA signe...**

**Ce sont les fonctionnaires qui gagnent...\***

En signant le protocole d'accord concernant les mesures d'ordre statutaire, l'UNSA permet aux agents des catégories B et A d'améliorer leur déroulement de carrière.

**Pour la catégorie B :**

- 27 € par mois en bas de grille au 1er novembre 2006
- Une bonification indemnitaire de 400 € annuels ouverte dès janvier 2006 pour les agents depuis plus de 5 ans au sommet du corps

**Pour la catégorie A**

- des emplois fonctionnels de débouché doté d'indices de rémunération améliorés (Passage de l'indice 820 au hors échelle A)
- une bonification indemnitaire de 700 € annuels ouverte dès janvier 2006 pour tous les agents qui plafonnent depuis plus de 5 ans à l'indice 782

\* L'UNSA a jugé et juge inacceptable le volet salarial, elle ne l'a donc pas signé !

[www.unsa-fonctionnaires.org](http://www.unsa-fonctionnaires.org)

# La carrière des catégories B et A

Volet social

Suivi des accords

Bilan

des non-signataires\*

**Quand on ne signe rien...**

**Les fonctionnaires  
ne gagnent jamais rien...**

\* Non-signataires : CGT - FO - FSU - CGC